



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des
Ressources Humaines

BPID

Bureau des Personnels
d'Inspection et de Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS
Téléphone
01 57 02 62 36
Fax
01 57 02 62 40
Mél
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 19 mars 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie-
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints chargés
de SEGPA.

Circulaire n° 2018-036

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA –
rentrée scolaire 2018**

**Mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA – rentrée scolaire 2018
P.J : Imprimé d'inscription sur la liste d'aptitude – Demande de mutation – Liste
des postes vacants**

A – LISTE D'APTITUDE

Conditions d'inscription :

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude ont été définies par le décret n°
81.482 du 8 mai 1981 modifié.

➤ Peuvent être inscrits dans ces fonctions, les personnels enseignants, d'éducation,
ou d'inspection âgés d'au moins trente ans, justifiant de 5 années de services
accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps, au 1^{er} septembre
2018 et titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et
spécialisée (DDEEAS).

Les personnels en stage de préparation à ce diplôme, peuvent faire acte de
candidature, **à titre exceptionnel**, sous réserve de son obtention.



Transmission des candidatures :

Les fiches de candidatures, selon le modèle joint en annexe, devront me parvenir, **revêtues de tous les avis, pour le vendredi 4 mai 2018, au plus tard.**

2

Réinscription :

La liste étant annuelle, l'attention des personnels doit être appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude précédente, ils n'ont pas obtenu d'emploi.

B – MOUVEMENT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA se déroulera, dans l'académie de Créteil, à la fin **du mois de juin 2018.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants.

Je vous rappelle que toute mutation entraînant une nouvelle vacance, d'autres postes sont susceptibles de se découvrir en cours de mouvement. **Il vous appartient d'en tenir compte en postulant éventuellement sur des postes non déclarés vacants.**

Les demandes de mutation sont à formuler exclusivement sur l'imprimé, en trois pages, joint à cette circulaire.

Les demandes, dûment complétées, devront être retournées aux directions des services départementaux de l'éducation nationale pour **le jeudi 12 avril 2018, au plus tard.**

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale voudront bien m'adresser l'ensemble des dossiers, vérifiés et revêtus de leur avis pour **le vendredi 4 mai 2018, au plus tard.**

Dans le cas de demande de mutation « hors académie », je vous rappelle que chaque rectorat a son propre calendrier.

En conséquence, il vous appartient de prendre contact avec l'académie sollicitée, afin de connaître le calendrier en vigueur.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT